

## Flash.....

A la 4ème séance de négociation sur la retraite complémentaire (ARRCO-AGIRC) l'attitude du Medef ne fait que se durcir, dévoilant ses véritables intentions. Il veut créer les conditions d'un recul à 61 ans de l'âge de la retraite et persiste à faire baisser coûte que coûte les niveaux de pension.

Nouvelles mesures de régression :  
Recul à 61 ans dans un premier temps de l'âge de départ en retraite ;  
Poursuite de la baisse des droits à retraite et du niveau des pensions ;  
Révision à la baisse des majorations des pensions pour enfants et pensions de reversions.

## Agenda :

### Journée d'actions

19 mars 2009

### Le 2 avril 2009

Élections CAP - CAD - CCP

Pensez à vous inscrire pour voter par correspondance.

## LA CGT DIT NON A LA POLITIQUE D'ÉVALUATION.

Depuis plus de deux ans, les agents du MEEDDAT subissent les conséquences des profondes mutations institutionnelles, (RGPP).

Le ministère veut organiser les politiques publiques au nom du principe fédérateur du «fameux» Grenelle de l'environnement, mais sans qu'en soit connu le fil conducteur. L'encadrement supérieur exprime, de plus en plus souvent, son mal être dû à l'absence de lisibilité, d'objectifs, d'orientations claires et précises.

La DRH, toujours bon élève, s'engage tête baissée dans toutes les expérimentations, tout en partiellisant la Gestion des Ressources Humaines.

Cette précipitation exclut bien entendu la prise en compte de la souffrance au travail des agents et des cadres (*le nombre de suicides est en constante augmentation mais...chut...il ne faut pas en parler !*).

**L'évaluation : Pierre angulaire de la politique de GRH.** Comme dans les entreprises privées, le ministère introduit des outils de gestion (évaluation, mobilité, rémunération à la performance, parcours professionnel, formation) dont les objectifs sont d'atteindre les résultats fixés par l'encadrement et d'individualiser la gestion, le tout sous couvert de LOLF et de performance.

La CGT dit non à ces outils et notamment à celui inhérent à l'évaluation tel qu'il est conçu. Cet outil vise uniquement à servir les intérêts de l'État patron, sans prendre en compte les intérêts des agents. En raison des restructurations en cours, la CGT a demandé un moratoire pour les années 2008-2009.

La DRH ne souhaite pas renouveler le mode de répartition des mois de bonification d'ancienneté retenu pour 2007 : 1 mois pour tous les agents bonifiables (sauf les agents exclus par les chefs de service), dans la limite des mois disponibles pour un corps ou pour un grade (*arrêté MEEDDAT du 16/12/08 et instruction ministérielle du 18/12/08*). La DRH veut aller, sur injonction de la fonction publique, vers une répartition de 2 et 3 mois pour les exercices 2008 et 2009, donc réduire le nombre d'agents bénéficiaires.

Seuls seront bonifiés les agents ayant participé à l'entretien professionnel. L'entretien sera aussi le temps fort pour évoquer le parcours professionnel et la mobilité.

Enfin rappelons que l'appréciation sera l'une des bases pour l'attribution de la prime de fonction et de résultat (bonjour l'arbitraire !), à terme appliquée à tous les corps.

La CGT sait que cette attitude, qui n'est pas constructive, ne peut conduire qu'au conflit. Elle considère que seule l'opposition avec l'appui des agents est l'unique défense.

La CGT demande instamment au Ministre d'État de prendre le temps, de respecter ses agents en prenant le temps d'écouter leurs revendications, et de geler son projet d'évaluation des agents et d'ouvrir de vraies négociations sur une évaluation aux services de l'administration mais aussi des agents.

**La CGT se prononce pour une autre évaluation.  
Avec la CGT soyez mobilisés le 19 mars 2009.**

**Le 2 avril 2009 exprimez votre désaccord  
avec ce mode d'évaluation par un vote CGT.**

## LA CGT DIT NON A LA CIRCULAIRE MOBILITÉ, ELLE SE PRONONCE POUR UNE MOBILITÉ CHOISIE.

Déjà en fin d'année 2007, l'ex DGPA avait présenté une charte de mobilité qu'elle souhaitait appliquer à l'ensemble des agents.

A l'époque, toutes les confédérations syndicales avaient refusé et dénoncé les nouveaux critères de mobilité. Depuis....

Lors du groupe d'échanges du 12 février 2009, la Direction des Ressources Humaines a présenté un projet de circulaire mobilité applicable, dès cette année, à l'ensemble des agents. Seule la CGT l'a refusé et s'est retirée des débats. Le syndicat FO, a critiqué notre démarche syndicale prétextant un refus de dialogue, de notre part, avec la DRH. Il est loin le temps où toutes les confédérations syndicales opposaient un NON catégorique à ce texte.

Afin d'appliquer la Révision Générale des Politiques Publiques, le gouvernement met en place les outils nécessaires pour faciliter les réorganisations des ministères. Le MEEDDAT n'est pas en reste pour appliquer les décisions politiques (*la CGT fait le même constat pour l'entretien professionnel*) au détriment des services et des agents.

### Chacun devient un pion utilisable, à tout instant.

Chacun sera placé sous la responsabilité de futurs Directeurs Régionaux des Ressources Humaines (DRDH). La Région devient le niveau le plus important puisque c'est le niveau décentralisé de la gestion des effectifs, de la masse salariale et donc à court terme de la Gestion des Ressources Humaines.

### Un parcours professionnel très encadré.

La circulaire mobilité est le «copier-coller» de la charte de gestion des ITPE. Toute mobilité sera décidée par les chefs de service, après avis du DRDH pour muter un agent, au regard de ses compétences (*adaptation profil/fiche de poste*) pour un poste donné et pour une durée fixée en relation avec une mission. L'avis du chef de service d'origine sera déterminant pour acter ou non une mutation sous réserve du classement effectué par le chef de service d'accueil. Avec l'évolution des règles de mutations, les parcours professionnels ne seront plus de la seule initiative de l'agent, mais prescrits.

Nous vous invitons à retrouver nos revendications et d'autres informations sur notre site Internet: <http://snptas-cgt.org>

### Les agents deviennent des «pions sur un échiquier».

La défense des dossiers sociaux sera d'autant plus difficile car l'objectif poursuivi par l'administration est de prendre en compte principalement la notion de compétences détenues et, pour une faible part, la capacité à acquérir des compétences. L'administration considère comme une perte de temps et d'argent la mise en place de formations continues nécessaires à l'acquisition de connaissance pour la bonne réalisation des missions. Enfin, les CAP deviennent des chambres d'enregistrement des mutations décidées au préalable. Dans ce dispositif il n'existe plus de recours possible pour les agents.

La CGT a rejeté depuis le début ce projet de circulaire, devenue depuis circulaire officielle de mobilité et continue à s'opposer au principe de mobilité et parcours professionnel prescrits.

La CGT revendique un regard précis, en CAP, du choix des postes des agents dès leurs recrutements externe, interne ou professionnel et de pouvoir continuer à défendre l'intérêt des agents notamment dans le cadre des CAP.

La CGT revendique le droit d'examiner l'ensemble des données lorsqu'existe un désaccord entre l'agent et les services.

### La CGT exige le retrait de cette circulaire mobilité. Avec la CGT, opposez vous à cette circulaire en votant le 2 avril 2009 pour les candidats et candidates CGT

### Jean-Louis BORLOO a pu mesurer sa popularité auprès de ses troupes.

Jeudi 22 janvier, plus d'un millier de fonctionnaires dépendant de son superministère avaient rendez-vous à la Défense pour participer à une réunion d'information sur sa politique. Frétilant d'aise, JL Borloo en a profité pour organiser un sondage, en temps réel.

### Pas de bol, le plébiscite espéré a tourné à l'humiliation!

Boîtiers électroniques en main, interrogés sur le fait de savoir si «la stratégie du ministère est :

1) claire ; 2) claire mais n'a pas de moyens ; 3) floue et sans perspectives à moyen terme»...

.....près de 50 % ont choisi la troisième réponse !

source le canard enchaîné extrait



Si vous souhaitez nous rejoindre et participer pour agir plus largement sur tout ce qui vous concerne.

## Soutenez la CGT, rejoignez-la.

(déductible pour 66% du montant de votre impôt)

Nom : .....

Prénom : .....

Service : .....

Adresse : .....

Signature

Je souhaite adhérer au SN PTAS CGT

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer au SN/PTAS/CGT à La Défense.

MEEDDAT – PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16

email : Internet -sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Notre site Internet <http://snptas-cgt.org>